

**INTERVENTION DE CHRISTOPHE ROUILLON, PRÉSIDENT DU GROUPE PSE DU CDR,
EN REPLIQUE À THIERRY BRETON, COMMISSAIRE EUROPÉEN AU MARCHÉ INTÉRIEUR
BRUXELLES, 2 JUILLET 2020**

Monsieur le Commissaire européen, cher compatriote Thierry Breton,

Nous ne sommes pas du même groupe politique mais je souhaite rendre hommage à votre pugnacité pendant les derniers mois de la crise du Coronavirus.

Vous avez joué un rôle important dans la conception du plan de relance européen et vous avez aussi donné une image forte de l'Europe lors de votre duel à distance avec Mark Zuckerberg, le patron de Facebook. Chapeau pour cela! Félicitations aussi pour favoriser le multilinguisme en Europe en vous exprimant dans la langue de Molière.

J'aborderai deux thèmes de votre vaste portefeuille:

l'indispensable régulation du numérique et l'historique plan de relance européen.

La crise du COVID-19 a fait exploser les activités numériques. Comme dans la fable de la langue d'Ésope, cette évolution peut être la meilleure ou la pire des choses.

Le groupe socialiste, que je préside, soutient l'ambition de conquérir notre souveraineté numérique européenne. Cela passe aussi par une maîtrise européenne des données partagées en visio-conférence et la création d'une plateforme multilingue européenne.

Nous dénonçons les mécanismes d'évasion fiscale des GAFAM et nous réclamons une égalité entre la fiscalité de l'économie réelle et celle du numérique. Puisse une taxation européenne sur les services numériques alimenter les ressources propres de l'Union européenne et ainsi alléger la charge pesant sur les budgets nationaux, régionaux et locaux!

Nous nous félicitons que la Commission se soit engagée à proposer de nouvelles règles s'imposant aux plateformes en ligne et aux fournisseurs de services d'information. Au sein du marché intérieur, les mêmes conditions de concurrence doivent s'imposer entre les plateformes et les activités économiques "traditionnelles" hors-ligne ! Facebook et Amazon ne doivent pas être moins fiscalisés que le boulanger et le buraliste de ma ville de Coullaines.

Nous devons défendre les circuits courts et les petits entrepreneurs face à ces prédateurs numériques. Il faut réguler plus sévèrement les activités de certains fournisseurs numériques. Il faut par exemple interdire les offres de logements sociaux sur des plateformes de location à court terme.

Pour protéger les droits des travailleurs du numérique, nous soutenons l'accord, intervenu la semaine dernière entre les partenaires sociaux européens, sur la sécurisation de l'emploi numérique, le droit à la déconnexion et l'encadrement de l'intelligence artificielle. Apportez-vous aussi votre soutien à cet accord ?

Un dernier mot sur le plan de relance européen :

Je suis rapporteur du Comité européen des Régions sur la "facilité pour la reprise et la résilience" qui pèse tout de même 560 milliards d'euros.

Sur la forme, je trouve le terme de "facilité" particulièrement mal choisi. C'est un terme, issu du globish, totalement invendable sur le terrain.

Il faut d'urgence trouver une appellation qui parle au commun des mortels.

Sur le fond, nous demandons que les collectivités territoriales soient associées à la programmation du plan de relance.

La méthode de répartition des aides doit tenir compte des disparités de richesse des territoires.

80 % de cet instrument relèveront de la "boîte noire" du Semestre européen, qui fonctionne hors des traités européens.

Il faudrait dès lors que celui-ci soit profondément réformé pour devenir plus transparent, plus démocratique et plus territorialisé.

Il faut enfin que soient définies les "réformes structurelles" éligibles à un co-financement européen car il n'y a pas de définition juridique de cette notion qui rime avec austérité et régression sociale. Votre plan ne sera pas appliqué sans l'engagement des communes et des régions, qui représentent deux tiers des investissements.

La Commission devrait dès lors proposer la définition suivante de ces réformes structurelles:

- 1) Elles mettent en œuvre des objectifs du traité UE et apportent une valeur ajoutée européenne – elles ne sont pas un "open bar" national ;
- 2) Elles contribuent à la réduction des disparités régionales conformément à l'article 174 du Traité;
- 3) et enfin elles sont en mesure de stimuler les investissements publics et privés en cohérence avec les objectifs de développement durable et de solidarité.

Merci beaucoup de votre attention et surtout, merci par avance de vos réponses.